COMMISSION SPORTIVE

PV97 SP23

PV de la Commission Sportive du 24 novembre 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Madame Florence VIÉ (en visio), Messieurs Michel PASSAROTTO, Mickaël ROMOJARO et Nicolas VERMESSE.

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 18h00

1.Annulation des rencontres les 28 et 29 novembre 2026

En raison des conditions climatiques observées ces derniers jours et annoncées pour le week-end prochain, des nombreux arrêtés municipaux interdisant l'accès aux installations sportives, afin d'assurer la sécurité des joueurs, de préserver les installations sportives et d'assurer la régularité des championnats,

toutes les rencontres départementales des 28 et 29 novembre sont annulées et reportées.

Les rencontres sont reprogrammées aux dates suivantes :

12/12/2026	**U15 A 8**	A	79693192	**Ent. Gurgy Moneteau**	1	**Fc Charmoy**	1
	U15 A 8	A	79693193	**Ent.Cerisiers Malay**	1	**Ent.Cerisiers Malay**	2
	U15 AD2	A	79341059	**Ent. Sps 89**	1	**Fontaine Gatinais**	1
	U15 AD2	A	79340546	**Champigny**	1	**Paron F.C.**	2
	U15 AD2	A	79341846	**Migennes**	1	**J. Senonaise**	1
	U15 AD2	B	79342068	**St Georges**	1	**St Sauveur-Mo**	1
	U15 AD2	B	79342066	**Ent.Ucf Chevannes**	1	**St Fargeau**	1
	U15 AD2	B	79342067	**Ent. Fcdp1 Ust2 Cha2**	1	**Ent.Moneteau/Gurgy**	1
	U15 AD2	B	79342069	**Mt St Sulpice**	1	**Aj Auxerre**	4
	U15 AD2	C	79342094	**Ent.Toucy/Dig.P/Cha**	1	**Ecn/Afco**	1
	U15 AD2	C	79342095	**Champs/Yonne**	1	**Ent.Coulan.Cour.Andr**	1
	U15 AD2	C	79342096	**Ravieres Us Football**	1	**Ent. Magny - Quarre**	1
	U15 AD2	C	79342097	**Ent.Cours.Coul.Andr.**	1	**Appoigny E.S.**	3

30/01/2027	U15 AD2	B	79342062	St Georges	1	Mt St Sulpice	1
	U15 AD2	B	79342063	Aj Auxerre	4	Fcdp1 Ust2 Cha2	1
	CC U15	A	81661425	Paron F.C.	1	Ent.Cerisiers Malay	1
	CC U15	A	81661424	Champs/Yonne	1	Fontaine Gatinais	1
	CC U15	A	81661423	Appoigny E.S.	2	Ent. Magny - Quarre	1
	CC U15	A	81661422	Ent.Coulan.Cour.Andr	1	Ent. Sps 89	1
	CY U15	A	81661409	Ent.Ucf Fc Chevannes	1	Auxerre Stade	2
	CY U15	A	81661408	Champigny	1	Uf Tonnerre	1

30/01/2027	U18 D1	A	55753241	Auxerre Stade	22	U.S. De Varennes	21
	U18 D1	A	55753242	St Georges	21	Aillant	21
	U18 D1	A	55753089	Champs/Yonne	21	Avallon Fco	21
	U18 D1	A	55753090	U.S. Joigny	21	Ent. Toucy/Dig.P./Co	21
	U18 D1	A	55753164	Appoigny	21	Ent Florentinois Fc	21
	U18 D2	A	79121578	Football Club Charny	21	Champigny	21
	U18 D2	A	79121575	Ent.Sps89	21	Mt St Sulpice	21
	U18 D2	A	79121577	Cerisiers	21	Am. Franco Portugais	21
	U18 D2	A	79121576	As Vlg	21	J. Senonaise	21
	U18 D2	B	79625821	Champs/Yonne	22	Appoigny2-Migennes2	22
	U18 D2	B	79121795	St Fargeau	21	Uf Tonnerre	21
	U18 D2	B	79121792	Avallon Fco 2/Ecn	22	Ent.Cheva.Charb.Fle	21
	U18 D2	B	79121791	Gurgy Moneteau	21	Ent. Magny - Quarre	21
	U18 D2	B	79121793	Ent.Asc.Usv.Fc67	21	Auxerre A.S.C.	21

31/01/2027	FEM A 8	A	79093307	Cerisiers	1	Aillant	1
	FEM A 8	A	79093305	Aj Neuvy Sautour	1	Chevannes F.C.	2
	FEM A 8	A	79093306	Ent. Appoigny-Joigny	1	Entchampigny Vinneuf	1
	FEM A 8	A	79093308	A. Animation C.S. De	1	St Clement Onze	1
	FEM A 8	A	79093309	Fc Charmoy	1	Am. Franco Portugais	1
	FEM A 8	B	79113380	Auxerre Stade	1	Chevannes F.C.	1
	FEM A 8	B	79113379	Ent. Serein/Chablis	1	Saint-Sauveur-Toucy	1
	FEM A 8	B	79113381	Avallon Fco / Ehv	1	Ent.Chatel Gerard Et	1
	FEM A 8	B	79113378	Gurgy	1	Magny	1
	FEM A 8	B	79113377	Uf Tonnerre	1	Moneteau Fca	1

31/01/2027	D1	A	55798426	Champs/Yonne	1	Magny	1
	D1	A	55798424	Sens Fc	3	Champigny	1
	D1	A	55798427	A.S. De Sergines	1	U.S. Toucycoise	1
	D1	A	55798422	Cerisiers	1	Paron F.C.	1
	D1	A	55798425	Migennes	1	Ent.Chatel Gerard Et	1
	D1	A	55798423	Avallon Fco	2	Moneteau Fca	1
	D2	A	55889617	Gurgy	2	Mt St Sulpice	1
	D2	A	55889614	Paron F.C.	2	Am. Franco Portugais	2
	D2	A	55889615	U.S. Joigny	2	Gron Veron Sc	1
	D2	A	55889612	Aj Neuvy Sautour	1	U.S. Dionysienne St	1
	D2	A	55889613	Appoigny E.S.	3	S.C. Senonais	1
	D2	A	55889616	Hery	1	Malay Le Gd	1
	D2	B	78848977	U.S. De Varennes	2	Coulanges Vin	1
	D2	B	78851046	Aillant	1	Vermentonnaise	1
	D2	B	79056836	Magny	2	St Georges	1
	D2	B	78848976	Ravieres Us Football	1	Tanlay	1
	D2	B	79056837	Quarre St Germain	1	Serein	1
	D3	A	79143744	S.C. Senonais	2	Champigny	2
	D3	A	79143740	A.S. De Sergines	2	Cerisiers	2
	D3	A	79143741	St Serotin	1	J. Senonaise	1
	D3	A	79143742	As Tso	1	Gron Veron Sc	2
	D3	A	79143743	St Julien Du Sault	1	Usvsfp	2
	D3	B	79058845	Chablis As	1	Moneteau Fca	2
	D3	B	79058734	St Julien Du Sault	2	Ent.Chatel Gerard Et	3
	D3	B	79060745	Afta	1	Coulanges Vin	3
	D3	B	79060746	Ent Florentinois Fc	2	Seignelay	1
	D3	B	79058796	Usvsfp	1	Fc Charmoy	1
	D3	C	79061637	Avallon Fco	3	Magny	3
	D3	C	79062626	U.S. Toucycoise	2	Serein Hv	1
	D3	C	79062541	Ent.Chatel Gerard Et	2	Ent. Saint Far Sau	1
	D3	C	79062668	Andryes	1	Ent. Champs/St Bris	2
	D3	C	79062667	Saints	1	A M F C	1
	D3	C	79061636	Coulanges Vin	2	Chatel Censoir Fc	1

3 rencontres prévues les 30 et 31 janvier sont également reprogrammées les 23 et 24 janvier 2027 :

Date initiale	*date de report*								
30/01/2027	**23/01/2027**	**U18 D1**	A	55753230	**Avallon**	21	**Aillant**	21
31/01/2027	**24/01/2027**	**FEM A 8**	B	79113368	**Gurgy**	1	**St Sauveur-Toucy**	1
31/01/2027	**24/01/2027**	**D3**	B	79060738	**Charmoy**	1	**Seignelay**	1

2. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :
Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.
En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, ***au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***
Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.
À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.
Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.
Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.
Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.
Enfin, ***toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée****. À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Championnats U13 et U15
La Commission,

- Insiste sur le fait que l'ensemble des rencontres U13 et U15 devra impérativement être disputé **au plus tard le 19 décembre 2026.**
  Toute rencontre non jouée à cette date sera considérée comme perdue pour les deux équipes.
- Rappelle que cette échéance est impérative afin de permettre à la commission d'entériner les classements, de procéder aux montées et de constituer les groupes pour la deuxième phase du championnat.

Foot à 5 U13 – 5/12/2026
La commission,

- Compte tenu du retard pris dans les championnats U13,
- Annule la programmation du « Foot à 5 »,
- Indique aux clubs que cette journée peut être utilisée pour jouer les matchs en retard et notamment le Festival U13.

Match n° 55890442 du 21.11.2026 Ent. Florentinoise 1 – Appoigny 2 U13 Access D1 Gp B
La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de St Florentin,
- Donne ce match à jouer le 5 décembre 2026 à 10h00.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match n° 79342092 du 21.11.2026 Coulanges/Courson/Andryes 1 – Toucy/Diges Pourrain/Champ 1 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note des courriels des clubs de Coulanges et Toucy,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 décembre 2026 à 14h00, date impérative.

Match n° 79342090 du 21.11.2026 Ravières 1 – Courson/Coulanges/Andryes 1 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Courson, par courriel, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 19 décembre 2026 à 13h30.

Match n° 79693186 du 05.12.2026 Cerisiers/Malay 1 – Charmoy 1 U15 à 8

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 5 décembre 2026 à 13h30 sur le terrain de Malay.

Match n° 81214918 du 05.12.2026 Stade Auxerrois 2 – Chablis/Vermenton/Coulanges 1 Coupe U18

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 5 décembre 2026 à 13h30.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match n° 78848972 du 22.11.2026 Chevannes 1 – Quarré St Germain 1 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 21 février 2027 à 14h30 sur le terrain de Chevannes.

Match n°79058843 du 22.11.2026 ECN 3 – Aillant 2 D3 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2026 à 12h00.

Match n° 79093304 du 22.11.2026 Chevannes 1 – Sens FP 1 Dep Femin à 8

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 24 janvier 2027 à 10h00 sur le terrain de Chevannes.

3. Arrêtés municipaux/Matchs non joués

Match n° 79342064 du 21.11.2026 Monéteau/Gurgy 1 – Charbuy Fleury/Chevannes 1 U15 Access D2 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Monéteau interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 19 décembre 2026 à 13h30.

Match n° 55753240 du 21.11.2026 Ent. Florentinois 1 – Stade Auxerrois 2 U18 D1

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de St Florentin interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 15h30.

Messieurs Didier SCHMINKE et Mickaël ROMOJARO n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match n° 55753085 du 21.11.2026 Varennes 1 – Toucy/Diges P/Co 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Varennes interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 12 décembre 2026 à 15h30.

Match n° 55798420 du 22.11.2026 Monéteau 1 – Cerisiers 1 D1 E. Leclerc

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Monéteau interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 21 février 2027 à 14h30.

Match n° 55798418 du 22.11.2026 ECN 1 – Champs sur Yonne 1 D1 E. Leclerc

La commission,

- Prend note de la décision de l'arbitre de ne pas jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2026 à 14h30.

Match n° 55889606 du 22.11.2026 Gurgy 2 – Paron 2 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Gurgy interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 6 décembre 2026 à 12h00.

Match n° 79062624 du 22.11.2026 St Sauveur/St Fargeau 1 – Serein HV 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de St Fargeau interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 7 février 2027 à 14h30.

Match n° 79058844 du 22.11.2026 Monéteau 2 – AFTA 1 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Monéteau interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 7 février 2027 à 14h30.

Match n° 79062582 du 22.11.2026 Toucy 2 – Andryes 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Toucy interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 21 février 2027 à 14h30.

Match n° 81624392 du 06.12.2026 St Georges 1 – Charbuy Fleury 1 Coupe Auxerre Sport

La commission,

- Compte tenu des arrêtés municipaux sur les installations de St Georges, Charbuy et Fleury,
- Demande au club de St Georges de trouver un terrain de repli pour lundi 30 janvier, dernier délai.

Match n° 79113375 du 22.11.2026 Magny 1 – UF Tonnerrois 1 Dép Fem à 8

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Magny interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 24 janvier 2027 à 10h00.

Match n° 79113376 du 22.11.2026 Monéteau 1 – ECN 1 Dép Fem à 8

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Monéteau interdisant l'utilisation des installations,
- Donne ce match à jouer le 24 janvier 2027 à 10h00.

4. Réserves

Match 55755694 du 14/11/2026 AJ Auxerre 3 – Auxerre SC 1 U15 Access D1

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note de la réserve technique notée sur la feuille de match « *Leur joueur noe prend un rouge mais il continue à faire la touche après son rouge »,*
- Prend note du courriel du club d'Auxerre SC, du 16 novembre 2026 confirmant la réserve et rédigé de la manière suivante : « *Nous souhaites modifier la réserve technique en observation d'après match AJ auxerre/ Auxerre u15 Access D1 du 14/11. Observation d'après match,*
  Je soussigné MALUBA Armand dirigeant du auxerre sports citoyen pose une observation d'après match pour le motif suivant: Le joueur SAUTREAU NOÉ 2548535790 a prit un carton rouge mais est resté sur le terrain pour faire la touche. »
- Prend note du courriel du club de l'AJ Auxerre,
- Revenant sur sa décision suite à la prise de conseil auprès du service juridique de la Ligue,
- Indique que cette observation ne peut être traitée ni comme une réclamation, l'infraction ayant été commise par une personne occupant une fonction d'arbitre (article 187-1 des RG de la FFF), ni comme une évocation, l'infraction décrite ne rentrant pas dans l'un des cas susceptibles de constituer un recours à la procédure d'évocation,
- Dit la réserve non recevable,
- Maintient le score acquis sur le terrain :

  AJ Auxerre 3 : 4 buts, 3 points – Auxerre SC 1 : 1 but, 0 point
- Transmet à la commission de discipline pour suite à donner.

Messieurs Michel PASSAROTTO et Nicolas VERMESSE n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55889601 du 15/11/2026 SC Sénonais 1 – St Denis Les Sens 1 D2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de SC Sénonais en date du 15 novembre 2026 formulant une observation d'après match rédigée de la manière suivante : « *Le Sporting Club Sénonais formule une réclamation d'après-match et sollicite l'évocation de la rencontre citée en objet (S.C. Sénonais 1 – U.S. Dionysienne St 1, dimanche 15 novembre 2026, score 1-6). Motif : le joueur Jérémy R. (U.S. Dionysienne St) figure sur la feuille de match en qualité de remplaçant n°14 et est entré en jeu à la 35e minute. Or, d'après la feuille de match de la rencontre du 8 novembre 2026, MALAY / U.S. Dionysienne St (match n° 55889598), ce joueur a reçu deux avertissements (13e et 65e minutes) puis a été exclu du terrain à la 65e minute. Selon le règlement disciplinaire (annexe 2, article 4.2), il était automatiquement suspendu pour la rencontre officielle suivante de son club, soit celle du 15 novembre 2026. Nous n'avons trouvé aucun autre match officiel de son équipe entre ces deux dates.*
  Nous demandons l'application des articles 226.2 et 187.2 des Règlements généraux de la FFF, après vérification de la situation disciplinaire du joueur. À titre de précédent, nous renvoyons à la décision du District figurant au PV 89 SP20 du 9 novembre 2026 (section 8). »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note du courriel du club de St Denis Les Sens en date du 18 novembre 2026,
- Reprenant le PV de la commission de discipline du 12 novembre indiquant notamment : *« Concernant le joueur Jérémy ROBIN, considérant que l'arbitre indique n'avoir infligé qu'un seul avertissement au joueur Jérémy ROBIN, dit le joueur Jérémy ROBIN, qualifié à la date du jour (12/11/2026) »,*
- Dit le joueur Jérémy ROBIN qualifié pour la rencontre du 15 novembre 2026,
- Dit la réserve du club SC Sénonais non fondée,
- Maintient le score acquis sur le terrain :

  SC Sénonais 1 : 1 but, 0 point – St Denis Les Sens 1 : 6 buts, 3 points

5. FMI

Match 79338550 du 21.11.2026 Sens Jeunesse 1 – Sens Jeunesse 2 U15 ACCESS D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 1 = 1 – Sens Jeunesse 2 = 6

Match 79337566 du 14.11.2026 Auxerre Stade 4 – Appoigny 3 U13 ACCESS D2 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Appoigny,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 4 = 3 – Appoigny 3 = 2

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55890439 du 21.11.2026 Auxerre Stade 2 – Auxerre SC 2 U13 ACCESS D1 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Auxerre Stade,
- Enregistre le score : Auxerre Stade 2 = 3 – Auxerre SC 2 = 0

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

6. Feuilles de matchs manquantes

Match 79334659 du 14.11.2026 Magny 1 – Chablis 1 U13 ACCESS D2 Gp D

La commission,

- Demande au club de Magny de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 30 novembre, date impérative.
- Amende de 30€ au club de Magny pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25)

Match 79334994 du 21.11.2026 Quarré St Germain 1 – ECN 1 U13 ACCESS D2 Gp D

La commission,

- Demande au club de Quarré St Germain de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 30 novembre, date impérative.
- Compte tenu du courriel du club de Quarré les Tombes, sursoit à l'amende de 30€ pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25).

Match 79342065 du 21.11.2026 St Sauveur 1 – St Fargeau 1 U15 ACCESS D2 Gp B

La commission,

- Demande au club de St Sauveur de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 30 novembre, date impérative.
- Amende de 30€ au club de St Sauveur pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25).

Match 79113372 du 21.11.2026 Avallon/ Serein HV 1 – Serein AS/Chablis 1 Féminines à 8

La commission,

- Demande au club d'Avallon de transférer la FMI ou d'envoyer une feuille de match papier, et ce pour lundi 30 novembre, date impérative.
- Amende de 30€ au club d'Avallon pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25).

7. Absence de délégué

La commission constate l'absence de délégué sur la rencontre U13 suivante :

- U13 Access D2 Gp C: Andryes 1 contre St Sauveur 1

La commission rappelle aux clubs recevant qu'en application de l'article 17 des règlements des championnats jeunes, en cas de nouveau manquement, les sanctions prévues seront appliquées (match perdu par pénalité et amende de 30€).

8. Divers

Match 79093299 du 15.11.2026 Sens FP 1 – Cerisiers 1 Dép. Féminin à 8

La commission,

- Prend note du courriel du club de Cerisiers s'étonnant d'avoir joué la rencontre et utilisé les vestiaires du stade de la Convention à Sens,
- Prend note du courriel de Sens FP en réponse,
- Rappelle que le terrain de la Convention, tout comme les vestiaires, sont interdits d'utilisation, et ce pour toutes les catégories.

Match 79142428 du 15.11.2026 SC Sénonais 2 – St Denis Les Sens 2 D3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Denis les Sens informant de l'inversion de résultat sur la FMI,
- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre, validant le score :
  SC Sénonais 2 : 0 but ; 0 point – St Denis les Sens 2 : 3 buts ; 3 points
- Rappelle aux clubs de vérifier correctement le FMI avant sa signature.

Match 79113373 du 22.11.2026 St Sauveur/Toucy 1 – Chevannes 1 Dép. Féminin Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chevannes informant de l'erreur de score sur la FMI
  St Sauveur/Toucy 1 : 0 but – Chevannes 1 : 10 buts
- Prend note du courriel de l'arbitre de la rencontre maintenant le score indiqué sur la FMI :
  St Sauveur/Toucy 1 : 0 but – Chevannes 1 : 8 buts
- La FMI étant le document officiel, signé par les 3 parties après relecture,
- Homologue le résultat inscrit sur la FMI, confirmé par l'arbitre et par la capitaine de Chevannes via sa signature :
  St Sauveur/Toucy 1 : 0 but – Chevannes 1 : 8 buts
- Rappelle aux clubs de vérifier correctement le FMI avant sa signature.

9. Homologation de tournois

En accord avec la commission technique, la commission homologue les tournois futsal suivants :

- Joigny: U9 (20/12/2026), U11 (17/01/2027) et U13 (24/01/2027)
- UF Tonnerrois: U13 (10/01/2027), U15F (04/01/2027), U11 (07/02/2027)

Fin de la réunion : 19h30

Le Président

Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »